



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Volontaires

Question écrite n° 40017

Texte de la question

M. Bernard Saugey attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'affectation des futurs volontaires au service national. Lors de son allocution du 28 mai, le Président de la République a annoncé les domaines dans lesquels ces volontaires pourront choisir d'être affectés, et notamment, la police nationale et la gendarmerie, en ce qui concerne la sécurité. Si ce mode d'affectation était déjà en place depuis plusieurs années, de nombreux appelés se voyaient cependant refuser cette modalité d'incorporation par le passé. Pour mémoire, la progression du nombre d'appelés effectuant leur service national dans la police n'a été que de 0,5 p. 100 en 1995, ce qui représente en valeur absolue une augmentation de 40 personnes seulement. Parallèlement, malgré les excellents résultats de la politique menée par le Gouvernement depuis sa nomination en matière de sécurité, 43 p. 100 des Français estiment que la lutte contre l'insécurité doit être l'une de ses priorités, derrière la lutte contre l'immigration clandestine. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est prévu, dans le projet de loi qui sera soumis au Parlement en septembre, d'élargir de façon notable le nombre de volontaires affectés dans la police nationale et dans la gendarmerie et, dans l'affirmative, dans quelles proportions.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire 1997-2002, publiée au Journal officiel du 3 juillet 1996, dispose en son paragraphe 2.2.2. b du rapport annexe que, compte tenu d'un niveau de professionnalisation déjà très élevé, la gendarmerie bénéficiera d'un net accroissement du nombre de postes destinés aux volontaires pour atteindre 16 232 en 2002 sur un total de 27 200 pour l'ensemble du département. Si l'option d'un service volontaire devait être retenue par le Parlement à l'automne, cette catégorie de personnel connaîtrait, sur la période couverte par la loi de programmation militaire, une évolution sensible de ses effectifs par rapport à la situation de la population appelée en gendarmerie qui s'établit actuellement à 12 017. Si la décision de professionnalisation des armées implique la disparition progressive du service national dans sa forme actuelle, l'emploi des volontaires se rapprocherait cependant sensiblement de celui des gendarmes auxiliaires en service aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. Saugey Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40017

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3200

Réponse publiée le : 29 juillet 1996, page 4122